



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-53636>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 26-53636

Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

Nom de l'acheteur Public : Grand Port Maritime De Marseille

À l'attention de : Directeur General Le

Adresse : 23, place de la Joliette, Cs 81965, 13226 MARSEILLE

Coordonnées :

Téléphone : +33 491394933

Courriel : correspondre@aws-france.com

Adresse internet : <http://www.marseille-port.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://agysoft.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

Activité principale :

Services généraux des administrations publiques

Code NUTS : FRL04

Section 2 - Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet , à l'adresse : <http://agysoft.marches-publics.info>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Nom officiel : Gpmm

Coordonnées :

Téléphone : +33 491394000

Courriel : adresse.fictive@nepasutiliser.fr

Adresse internet : <http://agysoft.marches-publics.info>

Lien vers le profil d'acheteur : <http://agysoft.marches-publics.info>

Code NUTS : FRL04

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

Par voie électronique via : <http://agysoft.marches-publics.info>

Section 3 - Description du marché

Intitulé : Concession de service pour l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons non alcoolisées et d'aliments sur les installations des Bassins Est du Grand Port Maritime de Marseille

Numéro de référence : 202603005

CPV - Objet principal : 55330000

Type de marché : Services

Description succincte : La présente consultation a pour objet l'attribution d'une concession de service pour l'exploitation de distributeurs automatiques. Cette concession vise à répondre à la demande des passagers qui embarquent via le Port de Marseille arrivent plusieurs heures avant leur montée à bord du navire et stationnent sur les terre-pleins. Ces passagers ont longtemps profité d'une relative liberté de circulation pour aller s'approvisionner en ville. Les mesures de sûreté instaurées et renforcées par le gouvernement depuis 2001 et l'application du code ISPS à compter du 01/07/2004 ont conduit l'Autorité Portuaire à renforcer les contrôles d'accès et de circulation des personnes sur le Port. Les passagers sont donc désormais amenés à passer plus de temps qu'auparavant sur les installations d'accueil et de transit des bassins Est du GPMM, constituant donc une clientèle potentielle pour l'exercice d'activités de distribution automatique de boissons et aliments

Valeur totale estimée (hors TVA) : 50000 euros

Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Intitulé du lot : Concession de service pour l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons non alcoolisées et d'aliments sur les installations des Bassins Est du Grand Port Maritime de Marseille

Code(s) CPV additionnel(s) :

CPV - Objet principal : 15982000

CPV - Objet principal : 42933000

CPV - Objet principal : 42968100

Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRL04

Lieu principal d'exécution ou de livraison : Bassins Est du GPMM 13002 - Marseille

Description des prestations : La présente consultation a pour objet l'attribution d'une concession de service pour l'exploitation de distributeurs automatiques. Cette concession vise à répondre à la demande des passagers qui embarquent via le Port de Marseille arrivent plusieurs heures avant leur montée à bord du navire et stationnent sur les terre-pleins. Ces passagers ont longtemps profité d'une relative liberté de circulation pour aller s'approvisionner en ville. Les mesures de sûreté instaurées et renforcées par le gouvernement depuis 2001 et l'application du code ISPS à compter du 01/07/2004 ont conduit l'Autorité Portuaire à renforcer les contrôles d'accès et de circulation des personnes sur le Port. Les passagers sont donc désormais amenés à passer plus de temps qu'auparavant sur les installations d'accueil et de transit des bassins Est du GPMM, constituant donc une clientèle potentielle pour l'exercice d'activités de distribution automatique de boissons et aliments

Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

Valeur estimée (hors TVA) : 50000 euros

Durée de la concession : À compter du 01/01/2027 et jusqu'au 31/12/2031

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :
Non

Section 4 - Conditions de participation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Renvoi au règlement de la consultation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Renvoi au règlement de la consultation

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Conditions liées à la concession :

Conditions d'exécution de la concession : Le Concessionnaire est redevable envers le Gpmm d'une redevance fixe et d'une redevance variable pour l'occupation des emplacements mis à sa disposition, dont les montants sont indiqués ci-dessous : - Redevance annuelle fixe : Nombre des m² mis à disposition, valorisés en fonction des tarifs d'usage du Gpmm - Redevance variable : Minimum de 5 % du chiffre d'affaires Ht réalisé par le Concessionnaire A ces redevances fixes et variables s'ajoute la facturation de la fourniture des fluides, selon les conditions définies à l'article 5.4. du cahier des charges. L'ensemble des redevances sont assujetties à la Tva au taux en vigueur

Section 5 - Procédure

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Non

Renseignements d'ordre administratif

Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 10/07/2026 à 16:00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Section 6 - Renseignements complémentaires

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Informations complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info> - Les Bassins Est du Port de Marseille hébergent plusieurs zones d'embarquement et de débarquement de voyageurs. Les embarquements s'effectuent pour les passagers piétons au niveau des gares maritimes et pour les passagers en véhicule sur des terre-pleins dédiés à cet effet. Le trafic piéton, transitant par les gares, représentent globalement 20% des trafics nationaux et internationaux. Pour l'activité croisière, la totalité des passagers transitent par les gares. Ces zones d'embarquement et leurs spécificités en termes de trafics passagers sont : - zone passagers nationaux - zone passagers internationaux - zone croisières L'Opérateur propose les implantations qu'il souhaite exploiter, figurant ou pas dans la liste des implantations souhaitées par le GPMM Cette liste des implantations pourra notamment prévoir des implantations supplémentaires à celles prévues dans la liste annexée. Par ailleurs, ces emprises sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'aboutissement de divers projets du GPMM comme le projet de réhabilitation du siège du GPMM « Phare » et la construction de la nouvelle gare Corse

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Nom Officiel : Tribunal administratif de Marseille

Adresse : <http://www.marseille.tribunal-administratif.fr>, 13281 Marseille

Coordonnées :

Téléphone : +33 491134813

Télécopieur : +33 491811387

Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Adresse internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr/>

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/06/2026